

RAPPORT

Métropolitaine Vassilios de Constantia et d'Amochostos
Président

1. Au nom du Bureau, du Secrétariat et du personnel administratif de la Commission de Foi et constitution, je vous souhaite à tous la bienvenue à cette réunion de la Commission plénière de Foi et constitution, qui fait suite à celle qui s'est tenue en 2005 à Kuala Lumpur, en Malaisie. Je désire également exprimer ma satisfaction de vous voir ici en qualité de membres de la Commission plénière de Foi et constitution. Votre participation prouve le vif intérêt et le ferme engagement manifestés par les Églises que vous représentez à l'égard tant des travaux de la Commission que de l'objectif de l'unité des Églises que nous poursuivons en commun, lequel est le but premier et suprême pour lequel la Commission de Foi et constitution a été créée. Il convient de souligner le fait qu'il s'agit, pour quelque 80% des membres de la Commission plénière, de leur première participation, ce qui, j'en suis sûr, sera créatif et productif et apportera à Foi et constitution des idées et perspectives nouvelles.

2. Outre les remerciements que nous avons adressés hier à Sa Toute-Sainteté le Patriarche œcuménique Bartholomée ainsi qu'aux autorités ecclésiastiques et civiles et aux autres institutions qui, de multiples manières, ont contribué à l'organisation de cette réunion, permettez-moi aussi de remercier les membres de la Commission permanente pour l'excellente coopération qui a été la nôtre depuis notre élection à la dernière Assemblée du Conseil œcuménique des Églises à Porto Alegre, au Brésil, ainsi que pour leur dévouement au service de cette mission de la Commission et pour les travaux réalisés à ce jour tant par la Commission permanente elle-même que par les sous-comités, dont les travaux seront discutés au cours de cette réunion. Je ne voudrais pas bien sûr oublier de remercier aussi le Directeur de la Commission de Foi et constitution, le chanoine John Gibaut, qui est entré en fonction il y a environ deux ans. Nous lui souhaitons la bienvenue dans la famille de Foi et constitution et nous lui souhaitons tout le succès possible dans son travail. Nous remercions aussi les membres du personnel dont l'expérience et la formation théologique contribuent dans une large mesure à la réalisation des études théologiques.

3. Enfin, je ne saurais manquer de remercier le Comité de planification de la réunion de la Commission plénière, présidé par Son Éminence le métropolitain Gennadios de Sassima, du Patriarcat œcuménique. Son Éminence et les membres du Comité de planification avaient la charge difficile de préparer cette réunion, avec un double objectif : que les discussions en plénière se déroulent sans problèmes et que, au travers des thèmes et discussions, soit créée une nouvelle dynamique pour la Commission de Foi et constitution qui réponde aux attentes des Églises membres et aux conditions qui caractérisent les sociétés contemporaines. Dans ce contexte, il nous faut naturellement remercier les intervenants qui, par amour pour notre Commission, ont si volontiers accepté notre proposition de parler sur les sujets qui leur ont été

attribués. Nous remercions aussi les présidents des séances de la Plénière et des Groupes de travail.

Foi et constitution : En quête de l'unité des Églises – Espoirs et réalités

4. Après toutes ces expressions de gratitude, il m'incombe, en ma qualité de président de la Commission de Foi et constitution, de présenter quelques réflexions sur le travail réalisé par Foi et constitution sur la question à laquelle elle est appelée à contribuer : je veux parler de l'unité de l'Église, qui est en fait le thème de cette plénière : *Appelés à être l'Église une*. Il est bien connu que, depuis le début du xx^e siècle, le mouvement œcuménique moderne était organisé en trois domaines : les mouvements du christianisme pratique, de Mission et évangélisation et de Foi et constitution. Il a ainsi pu faire sortir les Églises de leur isolement et ouvrir la voie au dialogue. On pourrait dire que cela a transformé l'histoire de la vie des Églises. Le dialogue, tant en théorie qu'en pratique, se fait maintenant sur la base des relations entre Églises individuelles, ou entre toutes les Églises les unes avec les autres. En conséquence, après l'institution du Conseil œcuménique des Églises en 1948, une autre étape importante vers l'unité de l'Église a été le démarrage de dialogues théologiques bilatéraux ou multilatéraux dans le cadre de Mission et évangélisation, mais plus particulièrement dans celui de Foi et constitution. C'est aussi dans ce contexte qu'il faudrait considérer la création des différents conseils d'Églises régionaux.

5. En particulier, on pourrait répartir la contribution de Foi et constitution selon les catégories suivantes, que j'expliquerai brièvement.

- a) *réunions mondiales de Foi et constitution,*
- b) *coopération avec le Conseil œcuménique des Églises,*
- c) *études théologiques et publications de textes par la Commission.*

6. Je suis convaincu que la présente réunion de la Commission plénière de Foi et constitution est importante pour un certain nombre de raisons différentes. En effet, Foi et constitution existe et œuvre désormais depuis plus de 80 ans – depuis sa première réunion à Lausanne en 1927 – et tout le monde considère comme positifs les résultats de son dialogue théologique. J'ai déjà dit à plusieurs reprises que, depuis ses tout débuts, Foi et constitution a été un mouvement puissant, issu directement des Églises, dont l'objectif unique et suprême est l'unité des Églises. Les deux mouvements correspondants et parallèles : Mission et évangélisation – qui célèbre le centenaire de sa première réunion, à Édimbourg, en 1910 – et Foi et constitution sont les piliers sur lesquels fut fondé le Conseil œcuménique des Églises (COE), et ces mouvements sont eux-mêmes devenus des Commissions de ce Conseil. J'affirme que, depuis qu'il est devenu partie du COE, le mouvement de Foi et constitution a perdu sa dynamique en tant que mouvement pour l'unité de l'Église et que le mécanisme et les fonctions d'un organisme institutionnel ont consumé ses forces. Il n'en reste pas moins que Foi et constitution n'aurait pas pu maintenir son existence et son activité indépendantes si elle ne s'était pas associée aux organes institutionnels du COE, mais aussi que la mission du COE ne pourrait pas être complète sans les activités et la mission de la Commission de Foi et constitution.

7. C'est ainsi que, en tant que Commission du COE, Foi et constitution a réalisé un remarquable travail dans le domaine théologique, soit en organisant d'importantes réunions qui ont défini ce sur quoi doit porter le dialogue théologique entre les Églises, soit en effectuant des études théologiques et en publiant des textes importants sur la théologie, la

doctrine, la vie des Églises et leurs relations. Je citerai notamment à ce sujet le document *Baptême, Eucharistie, Ministère (BEM)* ainsi que le document qui nous est soumis ici pour examen : *La nature et la mission de l'Église*, sans parler d'autres documents qui renforcent le dialogue et vont dans le sens de notre volonté de créer une base pour l'unité des chrétiens. Il importe aussi de rappeler la contribution apportée par Foi et constitution dans une perspective plus large, je veux dire à propos de questions théologiques qui, de temps en temps, ont préoccupé le COE et en particulier ses Assemblées ; je pense notamment à la Déclaration ecclésiologique adoptée par la dernière Assemblée en date, qui s'est réunie en 2006 à Porto Alegre, au Brésil, et intitulée : *Appelés à être l'Église une* ; à la Déclaration de l'Assemblée de Canberra (1991) et à celles d'autres assemblées précédentes. En outre, les travaux de Foi et constitution ont eu un effet catalytique sur la conclusion d'accords d'union entre Églises, notamment l'accord entre anglicans et luthériens d'Europe du Nord, mieux connu sous le nom d'Accord de Porvoo, sans parler de bien d'autres accords entre les Églises unies et en voie d'union, auxquelles Foi et constitution consacre d'ailleurs un programme spécial.

a) Conférences mondiales de Foi et constitution

8. À ce jour, Foi et constitution a organisé cinq conférences mondiales. À chacune de ces réunions, elle a choisi un thème particulier centré sur l'unité de l'Église. L'ordre du jour et les déclarations de ces conférences reflètent clairement les discussions théologiques de ces conférences ainsi que la méthodologie suivie. Il est intéressant de jeter un bref coup d'œil sur la manière dont l'unité de l'Église a été perçue à différents stades et à différents niveaux dans la succession des Conférences mondiales de Foi et constitution et dans d'autres réunions associées, car cela a de nettes répercussions sur la méthodologie et l'ordre du jour actuels de la Commission.

9. Les deux premières Conférences mondiales de Foi et constitution – celle de Lausanne en 1927 et celle d'Édimbourg en 1937 – ont centré leurs travaux sur la présentation, la comparaison et l'analyse des positions des Églises représentées à ces conférences à propos de différents thèmes théologiques. Les représentants ont aussi fait certaines évaluations prudentes pour voir s'il existait des similarités entre les positions théologiques des différentes Églises. En particulier, la Conférence de Lausanne a traité essentiellement de questions en rapport avec l'unité de la foi ainsi que de questions ecclésiologiques et de problèmes liés à la vie des Églises. Les questions qui furent discutées à Lausanne et que nous retrouvons aujourd'hui encore dans les différents programmes de la Commission de Foi et constitution étaient : 1. l'appel à l'unité ; 2. le message de l'Église au monde – l'Évangile ; 3. la nature de l'Église ; 4. la confession commune de la foi de l'Église ; 5. le ministère de l'Église ; 6. les sacrements ; 7. l'unité de la chrétienté et le rapport des Églises existantes à cette unité. Depuis cette époque, Foi et constitution a consacré des études théologiques spéciales à certains de ces thèmes.

10. La Conférence d'Édimbourg a concentré son attention sur les relations entre ecclésiologie et christologie et sur l'unité de l'Église. Les quatre thèmes de la Conférence d'Édimbourg étaient : 1. la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ ; 2. l'Église du Christ et la Parole de Dieu ; 3. l'Église du Christ : ministère et sacrements ; 4. l'unité de l'Église dans la vie et le culte. Quand on considère les questions traitées par ces deux premières conférences mondiales, et d'ailleurs aussi par les conférences ultérieures, on voit que les thèmes choisis étaient ceux sur lesquels les Églises étaient divisées. Ces réunions avaient pour but de dégager les possibilités offertes par le dialogue de surmonter les différences théologiques, doctrinales

et ecclésiologiques ainsi que d'autres problèmes touchant à la vie de l'Église, l'objectif ultime étant d'atteindre l'unité de la foi.

11. La Troisième Conférence mondiale, qui s'est tenue après la fin de la seconde guerre mondiale, en 1952, à Lund en Suède, a abandonné la méthode de la théologie et de l'ecclésiologie comparatives suivie par les deux conférences précédentes, préférant adopter la méthodologie du dialogue. Le thème de cette Conférence l'a amenée à discuter de questions importantes telles que les relations entre les Saintes Écritures et la tradition, et à élargir la discussion pour l'ouvrir non pas seulement à la christologie mais aussi à la triadologie. Pour la première fois, le concept de l'unité de l'Église a été associé à des facteurs non théologiques, et notamment à des aspects sociaux, culturels, politiques et raciaux qui se répercutent soit sur la division, soit sur l'unité dans l'Église. Dans son message, cette Conférence a posé la question suivante aux Églises – une question que l'on a par la suite appelée le « Principe de Lund » : « *Nos Églises ne devraient-elles pas se demander si elles désirent avec suffisamment d'ardeur entrer en conversation avec d'autres Églises, et si elles ne devraient pas agir ensemble en toutes choses, sauf dans les cas où de profondes différences de conviction les obligent à agir séparément ?* » Les quatre thèmes de discussion de la Conférence de Lund étaient : 1. le Christ et son Église ; 2. continuité et unité ; 3. modes de culte ; 4. l'intercommunion. En d'autres termes, cette réunion a étudié les relations entre la christologie et l'ecclésiologie, la notion de la succession apostolique ainsi que, bien sûr, la diversité des modes de célébration et la question tout aussi importante de l'utilisation d'une coupe commune pour l'Eucharistie.

12. La Quatrième Conférence mondiale de Foi et constitution, qui s'est tenue à Montréal, au Canada, en 1963 a présenté une innovation dans la tentative de définition de l'unité ainsi que dans ses pratiques et dans les solutions théologiques proposées.¹ Cette conférence s'est organisée autour de trois thèmes : 1. le Christ et l'Église ; 2. le culte ; 3. la Tradition et les traditions. Comme le montrent clairement ces thèmes, cette conférence a traité de l'essence des différences ecclésiologiques concernant la Tradition apostolique, le sens de la Tradition en rapport avec les Saintes Écritures ainsi que la question des sacrements et le concept de la présence du Christ dans l'Eucharistie. Ce en quoi cette conférence a innové est essentiellement la solution proposée concernant la relation entre les Écritures et la Tradition. Pour résoudre ce problème, elle a fait une distinction entre Tradition avec un « T » majuscule et tradition avec un « t » minuscule. C'est ainsi que le rapport final de cette conférence dit : « *Par Tradition, nous entendons l'Évangile lui-même, transmis de génération en génération dans et par l'Église. Par tradition, nous entendons le processus de transmission. Le terme de tradition est utilisé dans deux sens, pour indiquer à la fois la diversité des formes d'expression et aussi ce que nous appelons les traditions confessionnelles, par exemple la tradition luthérienne ou la tradition réformée.* » Néanmoins, pour beaucoup d'Églises, ces questions sont encore ouvertes.

13. La Cinquième Conférence mondiale de Foi et constitution s'est tenue du 3 au 14 août 1993 à Saint-Jacques-de-Compostelle, en Espagne, sur le thème : « *Vers une koinonia dans la foi, la vie et le témoignage* ». Bien que cette conférence ait été précédée par l'Assemblée du COE à Canberra (1991), où la « koinonia » avait occupé le centre de la discussion sur l'unité de l'Église, sous le titre : « *L'unité de l'Église en tant que koinonia – Don et vocation* », Foi et constitution a, dès le début, discuté de cette notion de « koinonia » sous un certain nombre de formes : comme un terme ecclésiologique qui décrit l'unité et la

¹ Voir Günther GASSMANN : *What is Faith and Order ?* Exposé présenté à un colloque de Foi et constitution avec des jeunes théologiens, Turku, Finlande, 3-11 août 1995.

communion entre les Églises, et dans le sens triadologique de l'unité en tant que communion. Bien sûr, ce terme de « koinonia » a été compris sous des formes et dans des sens divers, particulièrement dans le sens que c'est la meilleure manière de vivre l'unité dans la diversité. Cependant, les orthodoxes – qui avaient proposé ce terme de « koinonia » à Canberra – ne considéraient pas que c'était là le sens principal de ce terme.² Cela est bien précisé au paragraphe 10 du Message de la Conférence :

14. Les Églises sont confrontées à des défis concrets. Pour ce qui est de la foi, les Églises doivent continuer à étudier comment confesser notre foi commune dans le contexte des cultures et religions multiples et des multiples conflits nationaux et sociaux dans lequel nous vivons. Une telle confession souligne la nécessité de comprendre plus profondément l'Église et son caractère apostolique à la lumière des Saintes Écritures. Pour ce qui est de la vie, les Églises doivent oser prendre des mesures concrètes pour se rapprocher d'une koinonia plus complète, et en particulier faire tout leur possible pour arriver à une reconnaissance commune du baptême et à un accord sur la participation commune à l'Eucharistie et sur un ministère mutuellement reconnu. Pour ce qui est du témoignage, les Églises doivent envisager les implications de la koinonia pour une gestion responsable de la création, pour un juste partage de ressources du monde, pour une sollicitude spéciale à l'égard des pauvres et des marginaux et pour une évangélisation commune et mutuellement respectueuse qui invite tous les hommes à entrer en communion avec Dieu en Christ. Mais, par-delà tous les défis particuliers, les Églises et le mouvement œcuménique lui-même sont appelés à la conversion au Christ qu'exige, à notre époque, une authentique koinonia.

15. Cette réunion a tenté de supprimer la barrière du « principe de Lund » en proposant aux Églises de le dépasser : « *Mais elles doivent aller plus loin. Aujourd'hui, l'unité appelle à des structures de responsabilité mutuelle.* » Cela décrit bien le concept et la teneur de la koinonia, dont bien sûr est absent le concept de koinonia selon le modèle trinitaire, alors que c'est le point principal de la contribution de la théologie et de l'ecclésiologie orthodoxes.

b) Foi et constitution en tant que Commission du Conseil œcuménique des Églises

16. Comme Mission et évangélisation, Foi et constitution a été intégrée dans le COE, après sa création en 1948, en tant que Commission du Conseil ayant des privilèges spéciaux, lesquels sont définis par la Constitution et le Règlement de Foi et constitution.

17. La longue coopération entre Foi et constitution et le COE a été fructueuse. Nous n'avons pas l'intention d'évoquer en détail l'étendue de cette coopération, mais nous mentionnerons les questions qui concernent directement cette réunion, à savoir la manière dont Foi et constitution a inspiré les efforts théologiques déployés par le COE dans la perspective de l'unité. Nous pouvons répéter et affirmer avec certitude que le COE n'aurait pas été en mesure de répondre à sa vocation et à sa mission pour l'unité de l'Église sans la Commission de Foi et constitution. Il aurait fallu que le COE fasse de l'unité l'une de ses priorités les plus élevées, ou crée une commission identique à Foi et constitution, faute de quoi elle serait demeurée une organisation n'ayant qu'une mission sociale. Ce serait une grave omission de ne pas reconnaître qu'un rôle identique, quoique avec une orientation complètement différente, est également joué par la Commission de Mission et évangélisation,

² Pour le sens ecclésiologique du terme « koinonia » du point de vue orthodoxe, voir l'importante analyse de John D. ZIZIOLAS, métropolite de Pergame : *Being as Communion. Studies in Personhood and the Church*, St Vladimir's Seminary Press, Crestwood, New York 1985. Du même auteur : *Communion and Otherness. Further Studies in Personhood and the Church*, Paul McPartlan (dir.), T & T Clark 2006.

et c'est pourquoi, dans la restructuration des Commissions du COE, celle de Mission et évangélisation et celle de Foi et constitution font partie du même programme.

18. La coopération entre Foi et constitution et le COE sur les thèmes de l'unité, sur les questions ecclésiologiques et sur des thèmes théologiques plus larges a débouché sur la formulation d'un certain nombre de propositions et de modèles d'unité. Nous citerons très brièvement les principaux modèles d'unité proposés. Je n'ai pas l'intention de présenter un tableau complet de l'histoire ni du chemin suivi par le mouvement œcuménique vers l'unité ; j'entends simplement donner une petite idée des progrès vers l'unité réalisés par les Églises. Depuis le tout début, Foi et constitution a profondément réfléchi sur les éléments qui devraient être inclus dans l'unité que nous recherchons. Dans quelle mesure la diversité est-elle acceptable ? Sous quelle forme est-il possible de vivre et d'exprimer l'unité ? Les délibérations et les discussions théologiques ont fait apparaître différents modèles pour l'unité envisagée entre les Églises.

19. **Union organique/unité** – Deux Assemblées du COE ont proposé le modèle de l'*union organique/unité* des Églises (La Nouvelle Delhi 1961, Upsal 1968). Voici comment l'Assemblée de La Nouvelle Delhi a formulé la proposition d'unité : « *Nous croyons que l'unité, qui est à la fois la volonté de Dieu et le don qu'il fait à son Église, est rendue visible lorsque tous ceux qui, en chaque lieu, sont baptisés en Jésus-Christ et le confessent comme Seigneur et Sauveur sont amenés par l'Esprit Saint à former une communauté fraternelle pleinement engagée, professant la foi apostolique une, prêchant l'Évangile unique, rompant le même pain, s'associant dans une prière commune et ayant une vie collective qui se manifeste dans le témoignage et le service à tous, et qui, en même temps, sont unis avec l'ensemble de la communion chrétienne en tous lieux et en tous temps d'une manière telle que le ministère et les membres sont acceptés par tous, et que tous peuvent agir et parler ensemble, en fonction des occasions, pour les tâches auxquelles Dieu a appelé son peuple.* »³ Nous ne discuterons pas du style du texte, qui présente l'unité organique visible comme une réalité déjà existante – comme c'est d'ailleurs le cas pour beaucoup de textes du COE et de Foi et constitution – ni de l'ecclésiologie sous-jacente relative à l'unité, à propos de laquelle on pourrait faire un certain nombre de remarques. Nous noterons simplement que, d'une part, ce mode d'unité organique se base sur l'ecclésiologie de saint Paul fondée sur l'idée d'un seul corps et de nombreux membres, et que, d'autre part, il énumère les éléments jugés nécessaires pour l'unité.

20. La deuxième forme d'unité, proposée par l'Assemblée de Nairobi (1975), a été la **communio conciliaire**. Cette proposition a été précédée d'une discussion que la Commission permanente de Foi et constitution a eue, sur le concept de la conciliarité, à Salamanque en 1973, exprimant l'espoir qu'un jour viendrait où une réunion aurait lieu qui révélerait l'unité de l'Église. C'est ainsi que l'Assemblée de Nairobi a donné de la communion conciliaire la définition suivante : « *L'Église une doit être envisagée comme une communauté conciliaire d'Églises locales qui sont elles-mêmes véritablement unies. Dans cette communauté conciliaire, chaque Église locale possède, en communion avec les autres, la plénitude de la catholicité, témoigne de la foi apostolique et donc reconnaît les autres en tant qu'elles appartiennent à la même Église du Christ et qu'elles sont guidées par le même Esprit [...]* Chaque Église vise à maintenir des relations durables avec ses Églises sœurs, exprimées dans des rassemblements conciliaires partout où cela apparaît nécessaire pour la réalisation de leur vocation commune. » Il est important de noter ici, une fois encore, qu'à chaque Église

³ *Dictionary of the Ecumenical Movement*, p. 1040, colonne 1.

correspondent une conception et une pratique différentes de la conciliarité, et c'est là quelque chose qui rendrait cette forme d'unité difficile à réaliser.

21. Outre ces deux modèles proposés pour l'unité, la Fédération luthérienne mondiale a proposé le modèle de la « *diversité réconciliée* » selon lequel des différences entre confessions peuvent être reconnues non pas comme une forme finale d'unité mais comme un véhicule pour l'acquisition d'une identité chrétienne générale. Bien entendu, cette conception met en relief la difficulté qu'il y a à dépasser les identités confessionnelles, dont il est proposé qu'elles soient intégrées dans la notion plus générale de diversité.

22. Enfin, au nom de l'Église catholique, le cardinal Willebrands a proposé le cadre ecclésiologique et le modèle d'unité de la « *communio de communion* ». Selon cette proposition, les confessions continueraient à exister dans un cadre ecclésial plus large, avec une doctrine commune, des sacrements communs et le ministère ordonné de base, pendant que seraient maintenues les caractéristiques confessionnelles particulières de leur vie spirituelle, de leur spiritualité, etc., et que l'évêque de Rome continuerait à exercer, dans l'Église, l'unique fonction de la mission pour l'unité.

23. Les discussions sur ce thème de l'unité et les différents modèles d'unité proposés révèlent, d'une part, les difficultés que soulève cet objectif et, d'autre part, les différentes façons dont l'unité a été perçue, au fil des temps, par les Églises et par la théologie. Il est bien évident que, à de nombreuses reprises au long de l'histoire tant de Foi et constitution que du mouvement œcuménique en général, de nombreux points de vue et propositions ont été discutés. Il est tout aussi évident que les difficultés proviennent de la multiplicité et de la diversité des ecclésiologies – soit des Églises dites « historiques », soit des Églises nouvelles et libérales et de divers groupes ecclésiaux.⁴ Ce n'est ni le lieu ni le moment d'en faire l'énumération ; quoi qu'il en soit, la composition de cette Commission plénière de Foi et constitution est un exemple vivant de la multiplicité et de la diversité des identités ecclésiologiques et confessionnelles. Les Églises unies et en voie d'union ont adopté ce qu'elles appellent l'« ecclésiologie kénotique », selon laquelle les Églises relevant de différentes confessions doivent « mourir » afin que puisse naître une nouvelle et unique ecclésiologie.

24. **L'unité visible :** Pour décrire l'unité désirée, le COE et Foi et constitution ont adopté l'expression « *unité visible* » dans les textes de leurs constitutions respectives et dans leurs documents en général. L'emploi de cette expression évoque les efforts que l'on fait pour répondre à la question fondamentale : « Quel est le genre d'unité que nous recherchons ? » C'est ainsi que l'expression « unité visible » a sa propre histoire, et elle a suivi son propre cours dans la quête de l'unité, Foi et constitution étant le lieu principal des discussions à ce sujet. En fait, si elle n'a pas réussi à répondre à la question : « Quelle est la nature de l'unité que nous recherchons ? », la Première Conférence mondiale de Foi et constitution (Lausanne 1927) a posé la toute première distinction entre l'Église invisible – l'Église réelle – à laquelle appartiennent tous les fidèles du monde, qu'ils soient ou non membres d'une organisation ecclésiale, et l'Église visible, laquelle est devenue visible et a été révélée par l'événement christologique.⁵ Cette distinction a suscité de nombreuses réactions importantes, et elle est rejetée par de nombreuses Églises qui s'appuient sur des ecclésiologies différentes.

⁴ Voir l'importante étude et la présentation des diverses ecclésiologies dans l'ouvrage de Veli-Matti KARKKAINEN : *An Introduction to Ecclesiology – Ecumenical, Historical and Global Perspectives*, IVP Academic, 2002.

⁵ Cf. Peter NEUNSER : *Théologie œcuménique. La quête de l'unité des Églises chrétiennes*, Les Éditions du Cerf, Paris 2005, p. 56.

25. L'expression « unité visible » fut par la suite adoptée par les Assemblées du COE de La Nouvelle Delhi (1961) et d'Upsal (1968). La première associait le concept d'unité visible à l'unité de « tous en chaque lieu », alors que la seconde est passée de l'unité visible de « tous en chaque lieu » à l'unité visible « en tous lieux » et « en tous temps ». « *Nous devons continuer à rechercher l'unité de tous les chrétiens dans une profession de foi commune, dans la célébration du baptême et de l'Eucharistie et dans la reconnaissance d'un ministère pour l'ensemble de l'Église [...] Cela exige que les Églises en tous lieux prennent conscience qu'elles appartiennent à la même réalité et qu'elles sont appelées à agir ensemble. À une époque où l'interdépendance entre les hommes est à ce point évidente, il est d'autant plus impératif de rendre visibles les liens qui unissent les chrétiens en une communauté universelle.* » Aujourd'hui, l'expression « unité visible » est largement employée dans tous les documents du COE, de Foi et constitution, et ailleurs.

26. Ce bref rappel historique de l'expression « unité visible » nous amène à ce que je considère être des questions fondamentales, auxquelles il faut tenter de nous attaquer. Quel est le sens que nous donnons aujourd'hui à cette expression, dont on a usé et abusé pendant tant d'années ? Comment, aujourd'hui, les Églises perçoivent-elles et définissent-elles la nature de l'unité de l'Église ? Quelle est la situation actuelle, qui affecte la vie des Églises et qui, parfois, va dans le sens de leurs efforts pour l'unité et, d'autres fois, y fait obstacle ? Une autre question que l'on pourrait poser est la suivante : Est-ce que, aujourd'hui, les Églises veulent véritablement l'unité, et l'unité de l'Église est-elle réalisable compte tenu de la diversité actuelle d'ecclésiologies divergentes, sinon même opposées, ou de l'existence de groupes chrétiens dépourvus de toute base ecclésiologique ? Pour quelle unité nous prononçons-nous, et pour quels chrétiens, lorsqu'une majorité de chrétiens refuse de participer au processus de l'unité et au cheminement vers l'unité, rejetant le mouvement œcuménique dans sa totalité ? Ce sont là des questions fondamentales auxquelles nous sommes appelés à donner des réponses, considérant la responsabilité qui est la nôtre en tant que représentants d'Églises dans le contexte de la société postmoderne actuelle.

c) Études théologiques et publications de documents par Foi et constitution

27. Foi et constitution est allée à la racine des choses en étudiant des questions importantes qui soit divisent les Églises, soit au contraire constituent le fondement de leur unité. Pour ce qui est de l'unité visible, des discussions longues et ardues ont eu lieu tant à l'occasion des réunions de la Commission plénière de Foi et constitution et de sa Commission permanente qu'au cours de ses conférences mondiales. Ces discussions ont débouché sur la publication d'importantes études théologiques.

28. Parmi ces études, on citera le document le plus largement diffusé : *Baptême, Eucharistie, Ministère (BEM)*. Nous ne dirons rien sur ce texte, sinon que les réactions des Églises ont fait apparaître qu'il était nécessaire de poursuivre l'étude de l'ecclésiologie. Ces études supplémentaires ont abouti au document ecclésiologique que nous avons aujourd'hui devant nous : *La nature et la mission de l'Église*, et nous sommes maintenant appelés à donner des réponses aux questions qu'il soulève.

29. Pendant longtemps, pour définir la nature et les critères de l'unité visible, l'ecclésiologie s'est limitée à des questions purement ecclésiologiques découlant de la théologie et de la vie des Églises. On y trouve notamment les thèmes suivants : l'Écriture, la Tradition et les traditions, l'expression commune de la foi apostolique, l'Église et les

sacrements, etc. Par la suite, on a voulu discuter de ce que l'on appelle des facteurs non théologiques qui divisent les Églises. C'est ainsi que la discussion sur l'unité visible des Églises en est venue à porter également sur des thèmes sociaux tels que la paix, la justice, la discrimination raciale, la place des femmes dans l'Église, etc. À partir de cette perspective de facteurs non théologiques, l'unité visible n'apparaît possible que si l'unité de la société humaine est rétablie. Tant que la société humaine reste divisée, l'unité de l'Église est impossible.

30. On pourrait dire que, aux différents niveaux, l'ecclésiologie a évolué avec la contribution de la réunion précédente de la Commission plénière de Foi et constitution, qui s'est tenue à Kuala Lumpur, en Malaisie, et du nouveau paramètre que constitue l'ecclésiologie chrétienne dans un environnement pluraliste et essentiellement en rapport avec d'autres religions du monde.⁶ Les dialogues interreligieux antérieurs ont suscité des interrogations et des discussions sur la coopération harmonieuse entre religions mondiales et sur la coexistence pacifique, et on s'est efforcé d'élaborer une approche théologique comparative. Lors de sa réunion de Kuala Lumpur, la Commission plénière a tenté de dépasser ce stade et d'examiner, au travers de la christologie et de l'anthropologie de saint Paul – « *Accueillez-vous donc les uns des autres, comme le Christ vous a accueillis, pour la gloire de Dieu* » (Romains 15, 7) –, la possibilité d'élaborer une ecclésiologie qui ne soit pas exclusive et ne rejette pas d'autres religions. En d'autres termes, quelle est la position et la relation des religions non chrétiennes du monde par rapport à la révélation de Dieu que l'on trouve dans l'Ancien et le Nouveau Testaments ? Où et comment le salut est-il offert ? La révélation de Dieu se limite-t-elle à la révélation biblique ? La question christologique ainsi que les questions que je viens de mentionner, sans parler d'autres encore, sont importantes pour l'ecclésiologie contemporaine située dans le contexte des sociétés pluralistes modernes.⁷ En outre, les autres études théologiques sur lesquelles travaille actuellement Foi et constitution, telles que *Le discernement moral dans les Églises* et *Tradition et traditions – Les sources d'autorité pour l'Église* donnent une bonne idée du cadre plus large des discussions et études ecclésiologiques de thèmes qui divisent actuellement les Églises.

d) Foi et constitution – Passé, présent et avenir

31. Comme le confirment des déclarations précédentes, Foi et constitution a réalisé un important travail et a largement contribué à aider les Églises en quête de l'unité. Que ce soit en tant que Mouvement ou en tant que Commission du COE, Foi et constitution a largement contribué au développement de dialogues théologiques bilatéraux et multilatéraux.

32. J'ai dit au début que la présente réunion de la Commission plénière de Foi et constitution était importante pour un certain nombre de raisons. Celles-ci concernent la Commission elle-même dans ses relations tant avec le COE qu'avec les Églises membres. Je suis fermement convaincu que le travail de Foi et constitution est appréciée tant par les Églises que par le COE lui-même.

⁶ Cf. Thomas F. BEST (dir.) : *Faith and Order at the Crossroads. Kuala Lumpur 2004. The Plenary Commission Meeting*. Document de Foi et constitution n° 196, Service de Publications du COE, Genève 2005. Métropolite VASSILIOS (KARAYIANNIS) de Constantia-Ammochostos : « Church from Nations – Church of Nations. Orthodox Ecclesiology and Pluralism. A Paradigm for Interpreting Modern Pluralism », in : *Acts of the International Political Conference Nations, Religions – Orthodoxy and the New European Situation*, 17-19 avril, 2005, Athènes, Grèce.

⁷ Cf. Pr S. Mark HEIM : « Sharing Our Differences. Koinonia and the Theology of Religious Plurality » in : *Faith and Order at the Crossroads*, Kuala Lumpur 2004, *op. cit.* pp. 309-332.

33. Le thème de cette Plénière : *Appelés à être l'Église une* est en rapport avec l'ensemble du travail de Foi et constitution, depuis ses tout premiers débuts en tant que mouvement pour l'unité de l'Église jusqu'à tout ce qu'elle a réalisé en tant que Commission du COE. Cette Plénière est appelée à définir la volonté des Églises à propos de l'unité et à redéfinir la nature de l'unité que nous recherchons. En d'autres termes, nous sommes appelés à ouvrir de nouveaux horizons, à dégager de nouvelles perspectives et à préciser nos visions nouvelles dans cet appel à l'unité, afin de sortir des impasses et crises du mouvement œcuménique que l'on constate dans la vie et les relations de nos Églises immergées dans une société en mutation constante. En fin de compte, ce qui est en cause, c'est la capacité et la crédibilité des Églises à diffuser le message de l'Évangile du Christ dans le monde.

34. Les travaux de cette Plénière seront déterminants pour l'avenir, et ils contribueront à définir l'orientation future de Foi et constitution. Il faut bien admettre que, dans un passé récent, en raison de facteurs internes et externes, la Commission a subi des restrictions dans un certain nombre de domaines, que ce soit pour des raisons constitutionnelles qui définissent sa relation avec le COE – ce qui a par exemple entraîné l'abolition du rôle de la Commission plénière en tant que source d'autorité – ou suite à des réductions du personnel de la Commission et des coupes financières qui ont entraîné une réduction des programmes et des études théologiques. Certains nous ont également critiqués en disant que, lorsque nous traitons de questions théologiques qualifiées de « traditionnelles », cela ne correspond pas à l'ordre du jour du COE et que nous devrions donc élargir les horizons des études de la Commission pour traiter aussi de problèmes sociaux contemporains.

35. Il est bien évident que les défis inhérents au monde moderne sont multiples et que, nécessairement, ils ne peuvent que se répercuter sur la vie de nos Églises. Je suis convaincu que Foi et constitution ne refuse pas de voir ces défis. Je crois qu'il ne faudrait pas sous-estimer l'histoire ni l'objectif de Foi et constitution. La quête de l'unité de l'Église doit toujours être à l'épicentre des activités de Foi et constitution.⁸ En fait, il a été dit et répété que Foi et constitution est le forum le plus important pour le dialogue théologique multilatéral, et on ne peut ni ne doit abandonner ce privilège, étant donné par ailleurs que l'Église catholique participe à Foi et constitution en tant que membre à part entière et a apporté une contribution importante aux études théologiques de la Commission, tout comme l'on fait certains pentecôtistes. Les distinctions stéréotypées entre questions théologiques « traditionnelles » et « contemporaines » ne peuvent que créer de la confusion. Si des problèmes qui ont été sources de division entre les Églises le sont aujourd'hui encore, ils sont tout autant d'actualité et importants pour les Églises. Je voudrais citer ce qu'a dit à ce sujet le Pr John Zizioulas, métropolite de Pergame :

36. *« L'unité de l'Église doit rester au centre des travaux de Foi et constitution, et ceux-ci doivent continuer à porter sur l'unité visible dans tous ses aspects fondamentaux (structure, ministère, sacrements, etc.). Mais cette unité ne doit pas être déconnectée de la vie des êtres humains – qu'ils soient chrétiens ou non chrétiens. Ce devrait être une unité qui offrirait au monde une espérance et un sens eschatologiques, c'est-à-dire ultimes ; une unité qui aurait un impact sur l'existence et la culture des êtres humains. En conséquence, nous ne devrions jamais être satisfaits tant que nos accords sur des questions traditionnelles qui nous divisent ne révéleront pas aussi l'importance plus large qu'ils ont pour la vie du monde. À cet*

⁸ Voir Métropolite John (ZIZIOULAS) de Pergame : *Faith and Order yesterday, today and tomorrow*. Günther GASSMANN : *What is Faith and Order ?* Mary TANNER : *What is Faith and Order ?* – Exposés préparés pour un colloque de Foi et constitution avec des jeunes théologiens, qui s'est tenu à Turku (Finlande) du 3 au 11 août 1995.

égard, l'équilibre qu'a maintenu, dans ses travaux, Foi et constitution entre « l'unité de l'Église » et « l'unité de l'humanité » a été très important. Mais, désormais, il faut l'élargir encore pour y inclure la préoccupation pour le monde non humain, comme le démontre de plus en plus clairement la présence de la crise écologique. » (Document cité in Op. cit. note 8).

37. Lukas Fischer s'est interrogé sur les orientations importantes de l'Église au troisième millénaire de l'ère chrétienne, et il a conclu que, malgré les multiples changements qui se sont produits, le passage d'un millénaire à l'autre n'a pas ouvert de nouveaux horizons que ce soit dans la vie interne des Églises ou dans les relations entre elles, ou suite aux changements sociaux, politiques, moraux et économiques qu'a connus le monde moderne. C'est pourquoi les facteurs qui ont déterminé l'histoire des Églises au cours des décennies passées continuent à agir aujourd'hui. Le problème le plus important à résoudre reste celui des divisions entre les Églises.⁹

38. Bien entendu, à propos des critiques faites par d'importantes personnalités du mouvement œcuménique et que j'ai évoquées ci-dessus, on pourrait dire que le mouvement œcuménique en général et Foi et constitution en particulier ont posé des fondements qui devraient nous permettre de dépasser nos divisions au troisième millénaire. L'existence et la poursuite des travaux de Foi et constitution sont inextricablement liées à la volonté des Églises membres. Malgré l'abolition, dans la Constitution, du rôle central de la Commission plénière, celle-ci conserve la capacité d'apporter une contribution substantielle aux travaux théologiques et ecclésiologiques de Foi et constitution. La participation de représentants d'Églises de toutes les confessions chrétiennes traduit, d'abord, la volonté des Églises membres de rechercher l'unité et, ensuite, les pensées et les préoccupations des sociétés contemporaines dans le monde entier. C'est pour cette raison que la Commission permanente a, à de nombreuses reprises, discuté de la possibilité de la participation des membres de la Commission plénière aux différents programmes théologiques actuellement en cours.

39. Dans ce cadre, ce que pourrait peut-être demander cette Plénière, ce serait que Foi et constitution se détache de la structure interne actuelle du Conseil œcuménique des Églises et acquière une plus grande autonomie pour pouvoir accomplir la tâche pour laquelle elle a été créée et renforcer son rôle au sein de cette organisation d'Églises. Cette réflexion est justifiée, d'une part, par la nature et l'histoire du mouvement de Foi et constitution, que j'ai évoqués précédemment, et, d'autre part, par la participation de l'Église catholique en tant que membre à part entière, sans parler de celle d'autres Églises qui ne sont pas membres du COE. Le fait est que toutes les Églises membres de la Commission manifestent un vif intérêt pour ses travaux.

e) Quelques mots en guise de conclusion

40. Ici, je vais reprendre ce que j'ai dit dans mon rapport à la précédente réunion de la Commission permanente, qui s'est tenue au Caire l'an dernier (17-21 juin 2008) : *Commentant les mots de saint Paul aux Éphésiens : « Jusqu'à ce que nous parvenions tous ensemble à l'unité dans la foi et dans la connaissance du Fils de Dieu » (Ep 4, 13), saint Jean Chrysostome ajoute : « À l'unité, dit-il, dans la foi. C'est-à-dire, au jour où on nous démontrera que nous avons tous une même foi, lorsque, tous ensemble, nous reconnaitrons le*

⁹ Voir Lukas VISCHER : « Major Trends in the Life of the Churches » in John BRIGGS, Mercy Anba ODUYOYE et Georges TSETISIS (dir.) : *A History of the Ecumenical Movement*, volume 3 : 1968-2000, Genève 2004, pp. 23-50.

lien qui nous unit tous. En attendant, vous devez œuvrer à cette fin. Et, lorsque nous croirons tous semblablement, alors il y aura l'unité. »¹⁰

41. L'unité de l'Église est une quête diachronique. Il en est déjà question dans le Nouveau Testament. Dans sa prière sacerdotale, peu avant sa Passion sur la Croix, Jésus-Christ a prié pour ses disciples et pour toute l'humanité : « Que tous soient un comme toi, Père, tu es en moi et que je suis en toi, qu'ils soient en nous eux aussi... » (Jean 17, 21). Saint Paul lui aussi parle à sa manière de l'unité, et il développe l'image ecclésiologique du « corps avec ses membres » pour bien faire comprendre le sens et la nécessité de l'unité de l'Église.¹¹

42. En terminant, nous répétons la prière même que notre Seigneur Jésus-Christ a faite : « Que tous soient un comme toi, Père, tu es en moi et que je suis en toi, qu'ils soient en nous eux aussi, afin que le monde croie que tu m'as envoyé » (Jean 17, 21) : ces mots expriment un appel suprême qui nous est adressé à tous : être Église une et indivisible.

¹⁰ *Homélie sur l'Épître aux Éphésiens*, 11, PG 62, 83.

¹¹ *Procès-verbal de la Commission permanente de la réunion de Foi et constitution au Caire (République arabe d'Égypte)*, Document de Foi et constitution n° 208, pp. 44-45.